

Après l'accusé présumé Josué Pierre-Louis, c'est autour de la présumée victime 'Marie Danielle Bernadin' d'apporter des précisions, vendredi dans la presse, autour de éventuel viol commis par le président du CEP le 26 novembre dans la soirée.

Ne partageant pas la même table que ses avocats et ses supporteurs, le visage caché, le dos tourné aux caméras de télévision, Marie Danielle Bernadin a fait le point sur l'incident.

Elle a expliqué que tout a commencé dans l'après-midi du 26 novembre quand Josué Pierre-Louis l'a demandé de télécharger des programmes sur « nouveau » téléphone qui lui a été acheté par le Conseil électoral permanent.

« J'étais à son bureau au conseil électoral en ce moment. N'ayant pas eu le temps de terminer, il m'a demandé de me rendre chez lui pour pouvoir achever le téléchargement des programmes », a-t-elle dit.

« Une fois chez lui, je me suis installée tout près de sa chambre. Quelques minutes après, il a commencé par me gifler en m'accusant de collecter des informations [personnelles] sur son portable, avant de me contraindre de force à entrer dans sa chambre », a poursuivi la victime.

Mlle Bernadin a toutefois confié qu'elle a du réagir, en vain, contre son agresseur car, a-t-elle précisé, « il n'y avait personne pour me secourir ».

« Après avoir fini de m'agresser physiquement, Me Pierre-Louis m'a violé sexuellement, par la suite. J'ai été incapable de résister devant ses menaces à ce moment », a témoigné Marie Danielle Bernadin, la voix tremblante.

Elle a, par ailleurs, affirmé que Me Pierre-Louis l'avait fait des avances : 300.000 dollars US et un poste diplomatique à l'étranger, pour ne pas dévoiler l'affaire.

« Il m'a appelé personnellement à plusieurs reprises et a envoyé des tierces de personnes, dont un des conseillers électoraux chez mes parents pour entamer des négociations à cette fin », a indiqué Marie Danielle Bernadin.

Elle a cependant admis que sa famille avait une très bonne relation avec Josué Pierre-Louis.

Dénonçant une tendance à la banalité de ce fait, les avocats de la fille de 27 ans, André Michel, Newton Louis St. Juste, Mario Joseph ont, eux, plaidé en faveur d'une justice équitable dans cette affaire.

Dans un communiqué de presse rendu public le 27 novembre, la Solidarite Fanm Ayisyèn (SOFA) et le Réseau national de défense des droits humains (RNDDH) ont réclamé des autorités concernées « une intervention célère sur ce dossier pour que justice soit rendue à la victime ».

Lors d'une conférence de presse, jeudi, l'accusé [Josué Pierre-Louis](#) – accompagné de ses avocats constitués de Me Reynold Georges et Me Camille Leblanc – a clamé haut et fort son innocence dans cette affaire.

Haïti-Justice : « Me. Josué Pierre-Louis m'a violé », a témoigné Marie Danielle Bernadin

Écrit par SFD/HPN

Vendredi, 30 Novembre 2012 14:35

dsylvestrefils@yahoo.fr

twitter : @sfdorcilus / @hpnhaiti